

# COMPTE RENDU DE LA

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 6 MARS 2017

Convocation du 27 février 2017  
Affichée le 27 février 2017

Sous la présidence de M. Patrice WEISS, le Maire

**Conseillers présents** : BRUCKER Jean, FRITZ Michèle, KLEIN Marcel, KLEINCLAUSS Joseph, MEYER Bruno, WEISS Bernard, GAILLARD Stéphane, MARTZLOFF Christian, CRIQUI Marc, ARON Estelle.

**Conseillers absents excusés** : GUERRIER Catherine, VETTER Bernard (a donné procuration à BRUCKER Jean), WENDLING Nadine (a donné procuration à KLEIN Marcel), BECK Isabelle.

M. Bruno MEYER est nommé secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 20 février 2017 a été adopté à l'unanimité.

### **1. Réhabilitation-extension du centre socioculturel et mise aux normes des bâtiments publics : désignation d'un bureau de contrôle**

Le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de s'adjoindre un bureau de contrôle pour une mission de contrôle technique pour la réalisation des travaux de réhabilitation-extension du Centre Socioculturel et de mise aux normes des bâtiments publics.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des différentes offres et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de retenir l'offre de l'entreprise QUALICONSULT à ENTZHEIM pour un montant de 3.050 euros HT, soit 3.660 euros TTC.
- Autorise le Maire à signer tous documents relatifs à la réalisation et au paiement de cette mission.
- Les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets 2017 et 2018 aux articles 21311, 21312 et 21318.

### **2. Réhabilitation-extension du centre socioculturel et mise aux normes des bâtiments publics : désignation d'un coordonnateur SPS.**

Le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de s'adjoindre un coordonnateur SPS pour la réalisation des travaux de réhabilitation-extension du Centre Socioculturel et de mise aux normes des bâtiments publics.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des différentes offres et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de retenir l'offre de l'entreprise APAVE à VENDENHEIM pour un montant de 2.745 euros HT, soit 3.294 euros TTC.
- Autorise le Maire à signer tous documents relatifs à la réalisation et au paiement de cette mission.

Les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets 2017 et 2018 aux articles 21311, 21312 et 21318.

### **3. Compte administratif 2016 du service annexe de l'Assainissement : approbation.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, (M. le maire n'ayant pas pris part au vote), approuve :

#### **Le compte administratif du service de l'assainissement pour l'exercice 2016 :**

- Dépenses d'investissement : 1.097.803,60 euros
- Recettes d'investissement : 1.090.850,93 euros  
**soit un déficit d'investissement de 6.952,67 euros.**
  
- Dépenses d'exploitation : 120.390,05 euros
- Recettes d'exploitation : 255.536,14 euros  
**soit un excédent d'exploitation de 135.146,09 euros**
  
- soit un excédent global de clôture de 128.193,42 euros.**

### **4. Compte administratif 2016 du budget principal de la commune : approbation.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, (M. le maire n'ayant pas pris part au vote), approuve :

#### **Le compte administratif du budget principal pour l'exercice 2016 :**

- Dépenses d'investissement : 439.853,49 euros
- Recettes d'investissement : 341.017,69 euros  
**soit un déficit d'investissement de 98.835,80 euros,**
  
- Les restes à réaliser s'élèvent à 22.300 euros en dépenses.**

- Dépenses de fonctionnement : 346.530,86 euros
- Recettes de fonctionnement : 651.598,83 euros  
**soit un excédent global de fonctionnement de 305.067,97 euros.**

**soit un excédent global de clôture de 206.232,17 euros et compte tenu des restes à réaliser de 22.300 euros en dépenses, soit un total de 183.932,17 euros.**

### **5. Approbation des comptes de gestion 2016 : budget principal, assainissement.**

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les comptes de gestion 2016 du budget principal et du service assainissement, dressés par le Receveur, vus et vérifiés par le comptable centralisateur et visés et certifiés par l'ordonnateur, déclare, à l'unanimité, qu'ils n'appellent ni observations ni réserves de sa part.

### **6. Budgets commune et assainissement : affectation des résultats 2016**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité,

#### **– Résultat du budget assainissement**

- D'affecter en section d'investissement (compte 1068) la somme de 6.952,67 euros, compte tenu du déficit d'investissement de 6.952,67 euros (compte 001 en dépenses),
- De reporter le reste en section d'exploitation, soit 128.193,42 euros (compte 002) du budget 2017.

– **Résultat du budget principal**

- D'affecter en section d'investissement (compte 1068) la somme de 121.135,80 euros, compte tenu du déficit d'investissement de 98.835,80 euros (compte 001 en dépenses) et des restes à réaliser pour un montant de 22.300 euros en dépenses,
- De reporter le reste en section de fonctionnement, soit 183.932,17 euros (compte 002) du budget 2017.

**7. Commissions communales : désignation de membres supplémentaires**

Vu la délibération du 14 avril 2014,

Vu l'article L 2541-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal, en vue d'une discussion préparatoire de certaines affaires de sa compétence et de la préparation de ses décisions, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide le maintien des commissions suivantes :

- Bâtiments communaux, Cimetière.
- Voirie, Assainissement et réseaux divers.
- Environnement et Cadre de vie.
- Agriculture et forêt.
- Vie scolaire.
- Sport, Fêtes et Loisirs.
- Communication.
- Urbanisme et suivi Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.
- Aménagements pour la lutte contre les coulées d'eaux boueuses.
- Finances

- Décide de modifier la composition des commissions comme suit :

- a) Commission "Bâtiments Communaux – cimetière"  
Joseph KLEINCLAUSS, Marc CRIQUI, Bernard VETTER, Patrice WEISS, Stéphane GAILLARD
- b) Commission « Voirie – Assainissement – Réseaux divers »  
Joseph KLEINCLAUSS, Bernard VETTER, Jean BRUCKER, Patrice WEISS, Stéphane GAILLARD
- c) Commission "Environnement et Cadre de Vie"  
Nadine WENDLING, Marcel KLEIN, Bernard WEISS, Stéphane GAILLARD, Christian MARTZLOFF, Patrice WEISS
- d) Commission « Agriculture et Forêt »  
Nadine WENDLING, Christian MARTZLOFF, Marc CRIQUI, Joseph KLEINCLAUSS, Patrice WEISS
- e) Commission "Vie Scolaire"  
Marcel KLEIN, Catherine GUERRIER, Isabelle BECK, Bruno MEYER, Patrice WEISS
- f) Commission « Sport, Fêtes et Loisirs »  
Nadine WENDLING, Joseph KLEINCLAUSS, Bernard WEISS, Bernard VETTER, Jean BRUCKER, Patrice WEISS
- g) Commission « Communication »  
Bernard WEISS, Stéphane GAILLARD, Marcel KLEIN, Michèle FRITZ, Patrice WEISS
- h) Commission "Urbanisme - Suivi Plan Local d'Urbanisme Intercommunal"

Jean BRUCKER, Joseph KLEINCLAUSS, Marc CRIQUI, Bernard WEISS, Marcel KLEIN, Bernard VETTER, Nadine WENDLING, Bruno MEYER, Patrice WEISS

- i) Commission "Aménagements pour la lutte contre les coulées d'eaux boueuses".  
Joseph KLEINCLAUSS, Marcel KLEIN, Nadine WENDLING, Stéphane GAILLARD, Jean BRUCKER, Marc CRIQUI, Bruno MEYER, Michèle FRITZ, Isabelle BECK, Patrice WEISS
- j) Commission « Finances »  
Bernard WEISS, Bruno MEYER, Joseph KLEINCLAUSS, Patrice WEISS

Cette délibération annule et remplace celle du 14 avril 2014.

## **8. Création d'un lotissement : section 30, parcelles n° 393 (11.000 m2) et 394 (1.204 m2)**

Le Maire explique au Conseil Municipal que les terrains de l'ancien terrain de football, cadastrés section 30, parcelles n°393 et n°394, d'une superficie totale de 122,04 ares, sont maintenant libérés de tout engagement pour la réalisation d'une structure intercommunale.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier et après en délibéré, à l'unanimité.

- Décide de lotir cette surface de 122,04 ares pour en faire des terrains de constructions.
- Souhaite la construction de logements visant à répondre aux besoins des différentes générations et des différents types de foyers.
- Demande au Maire d'engager les démarches nécessaires afin de recueillir diverses propositions à soumettre au Conseil Municipal.
- Se dit éventuellement intéressé par la formule "Eco Quartiers"

## **9. Vide-maison 141 rue de l'Eglise : encaissement du produit des ventes**

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 1<sup>er</sup> décembre 2016 autorisant le maire à organiser le vide-maison de l'immeuble situé au 141, rue de l'Eglise.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (MM BRUCKER ET GAILLARD n'ont pas pris part au vote).

Autorise le maire à encaisser les sommes suivantes :

- Un braséro vendu à M. Brucker Jean pour un montant de 20€
- Diverses pièces de vaisselle à M. Bertrand Pierre pour un montant de 40€
- Un pied de biche et 2 cordes à M. Ogé Jean-Louis pour un montant de 4€
- Un coffre en bois et divers objets de ménage à M. Gaillard Stéphane pour un montant de 55€
- Poignées de porte et divers objets de ménage à M. Buchholzer Claude pour un montant de 10€

Le mobilier n'ayant pas trouvé d'acquéreur a été offert à Emmaüs, conformément à la délibération du 1<sup>er</sup> décembre 2016 autorisant le maire à offrir les invendus à des organismes de charité.  
L'ensemble de ce mobilier doit être sorti de l'inventaire.

Ces sommes seront inscrites au budget 2017 à l'article 775.

## **10. Raccordement de maisons individuelles au réseau vidéo Numéricâble - SFR**

Le Maire explique au Conseil Municipal que, suite à une omission, les terrains des maisons situées aux 167A, 167B et 168A de la rue principale, n'ont pas été reliés au réseau câblé au droit de leur propriété lors de l'installation de ce réseau dans la commune. Il convient de régulariser cette situation.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier et après en avoir délibéré, à l'unanimité (M. Bernard VETTER ne participe pas au vote par procuration),

- Décide de faire réaliser ces travaux par Numéricâble-SFR pour un montant maximum de 2.515,35 euros HT, soit un montant maximum de 3.018,42 euros TTC.
- Autorise le Maire à signer toutes pièces pour la réalisation et le paiement de ces travaux.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2017 à l'article 21533.

## **11. Création d'un poste d'ATSEM pour les activités périscolaires (NAP)**

Le maire informe le Conseil Municipal que l'ATSEM qui animait les heures de bricolage dans le cadre des activités périscolaires après les heures de classes n'assure plus ces heures depuis la rentrée des vacances de février. Il y a donc lieu de la remplacer pour assurer la continuité de cette activité.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide que ces activités devront être assurés jusqu'au 7 juillet, fin de l'année scolaire en cours.
- Décide la création d'un poste d'ATSEM 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet, à raison de 3 heures par semaine pour assurer ces activités à compter du 13 mars et jusqu'au 7 juillet. Pour chaque heure d'intervention, il sera payé à l'agent 2 heures, compte-tenu du travail de préparation (pédagogique et matérielle) et de rangement des affaires.
- La durée hebdomadaire de service est fixée à 6/35<sup>ème</sup>. La rémunération se fera sur la base de l'indice brut du 1<sup>er</sup> échelon.
- Autorise le Maire à procéder à cette embauche et à signer tous documents nécessaires.

Les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 6413.

## **12. Extension du cimetière et aménagement des abords de l'église et de la mairie : avenant au contrat de maîtrise d'œuvre**

Le Maire explique au Conseil Municipal qu'à l'issue des études de projet, le prix d'objectif définitif des travaux d'extension du cimetière et de l'aménagement des abords de l'église et de la mairie, est de 140 050 euros HT, alors que le prix d'objectif provisoire du contrat de maîtrise d'œuvre était de 122 000 euros HT, soit une augmentation de 14,80%.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix pour, 1 abstention et 1 vote contre.

- Note que le forfait définitif de la rémunération sur la base du taux de 11,21 % est de 15.699,61 euros HT, soit 18.839,53 euros TTC,
- Autorise le Maire à signer l'avenant au contrat de maîtrise d'œuvre avec M. Gabriel Milochau, paysagiste concepteur.

Les crédits seront inscrits au budget primitif 2017 à l'article 2116.

Pour extrait conforme  
Ettendorf le 7 mars 2017

Le Maire, Patrice WEISS